

## PROTOCOLE SANITAIRE

Les activités sportives vont redémarrer le 7 Septembre 2020 (sauf les activités aquatiques qui débiteront la semaine du 14)

La réouverture des salles d'activités sportives est soumise à **l'obligation d'une distanciation physique de 2 mètres entre les pratiquants sauf lorsque, par sa nature même, l'activité ne le permet pas.**

**En conséquence, les capacités d'accueil des salles ont été revues (ou vont être revues) par les Collectivités**

D'ores et déjà, la Fédération Sports pour Tous et l'ALGAM préconisent de :

- Venir en tenue de sport et avoir une autre paire de chaussures pour accéder à la salle
- Se munir d'un sac à dos avec l'ensemble des éléments indispensables pour pratiquer en toute sécurité :
  - ***Masque : le port du masque est obligatoire*** pour tous les usagers et les personnels dans toutes les enceintes sportives recevant du public  
**Toutefois, les pratiquants sont autorisés à le retirer lors de l'activité sportive dans la salle**
  - ***Gel hydro alcoolique, lingettes jetables, mouchoirs à usage unique et petit sac poubelle***
  - ***Bouteille d'eau personnelle pour s'hydrater régulièrement***
- Se munir de son propre matériel : serviette, tapis, ballon, plaid, step.....
- Se désinfecter les mains à l'arrivée
- Eviter tout croisement (attendre que les adhérents du cours précédent soient sortis, respecter les protocoles affichés en cas d'utilisation des vestiaires .....
- A l'arrivée dans la salle de sports, se manifester auprès de l'animateur (trice) pour faire enregistrer sa présence. **L'Association doit être en capacité de fournir la liste des pratiquants et leurs contacts pour chacune des séances afin de pouvoir identifier les éventuels cas contacts**
- Veiller à désinfecter les points contacts (poignées de portes, interrupteur, sanitaires si utilisation .....

**Nous comptons sur le civisme et le bon sens de chacun (e) afin de respecter et faire respecter ces consignes**